

[TRANSITIONS PRO OCCITANIE : PARTENAIRE D'AVENIR]

Suite à la mise en application de la loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel, les Commissions Paritaires Interprofessionnelles Régionales (CPIR) ont remplacé les Fongecif, initialement créés il y a plus de 35 ans pour accompagner la formation professionnelle des salariés.

Depuis le 1er janvier 2020, Transitions Pro Occitanie est l'acteur majeur des mobilités professionnelles et accompagne les salariés actifs en région en opérant différentes missions :

- 1) le Projet de Transition Professionnelle (PTP),
- 2) le Projet de Reconversion Professionnelle (PRP ou Dispositif Démissionnaire),
- 3) l'organisation des jurys de la Certification CléA,
- 4) le suivi de la mise en œuvre du Conseil en Evolution Professionnelle et
- 5) l'analyse des besoins en emploi, compétences et qualifications en région.

NOUVELLE GOUVERNANCE PARITAIRE POUR UNE NOUVELLE DYNAMIQUE :

Mot de la Présidence paritaire



La Présidence paritaire souhaite, avant toute chose, remercier l'ensemble des équipes, des administrateurs et des partenaires qui, depuis deux ans, nous ont permis collectivement de relever le défi d'opérationnaliser, pour les salariés et les employeurs, les nouvelles missions confiées par la loi, de travailler un nouveau positionnement et d'adapter le fonctionnement et ce, dans le contexte COVID que nous connaissons depuis mars 2020.

L'ensemble des missions et des dispositifs confiés à Transitions Pro Occitanie lui octroient un rôle stratégique parmi les acteurs de l'Emploi et de la Formation en région, au côté d'autres instances telles que le Comité Régional Emploi Formation Orientation Professionnelle (CREFOP). A ce titre, Transitions Pro Occitanie se doit, en région, de contribuer aux réflexions sur les mises en œuvre des politiques publiques en matière de reconversion professionnelle.



En parallèle de la stabilisation du fonctionnement et du suivi budgétaire de Transitions Pro Occitanie, les chantiers ouverts depuis 2020 sont nombreux et tous fondés par l'ambition des partenaires de pouvoir construire une nouvelle offre de services au bénéfice des acteurs de l'entreprise, aussi bien les salariés que les employeurs.

Et c'est précisément cette approche paritaire partagée par les représentants des salariés et des employeurs qui nous rend légitimes pour traiter des enjeux des besoins en compétences des entreprises et des dynamiques de reconversion – enjeux qui sont au cœur des actions et des missions de Transitions Pro Occitanie :

- Favoriser l'accès à la formation à toutes et tous afin de l'inscrire dans une logique territoriale de gagnant-gagnant pour le développement des entreprises de notre région,
- Etre garants de l'efficacité et de l'efficacité des parcours de mobilité ou de transition professionnelle.



[LES INSTANCES PARITAIRES DE TRANSITIONS PRO OCCITANIE]

Transitions Pro Occitanie est une structure paritaire, régionale et interprofessionnelle composée des organisations salariales et patronales représentatives au niveau national interprofessionnel. La gouvernance est composée de différentes instances décisionnaires : Présidence, Bureau, Conseil d'administration, Commission paritaire d'instruction et Commission paritaire de recours.

LA PRÉSIDENTE EST COMPOSÉE DE :

- La Présidente : Hélène DE LA ROCHETTE du collège employeurs (MEDEF),
- La Vice-présidente : Séverine GARANDEAU-MARTIN du collège salariés (CFDT).

LE BUREAU & LA COMMISSION DE RECOURS SONT COMPOSÉS DE 10 ADMINISTRATEURS

- 5 administrateurs du collège salariés (CFDT, CFE/CGC, CFTC, CGT, FO),
- 5 administrateurs du collège employeurs (CPME, MEDEF, U2P).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EST COMPOSÉ DE 39 ADMINISTRATEURS

- 10 titulaires et 9 suppléants du collège salariés (CFDT, CFE/CGC, CFTC, CGT, FO),
- 10 titulaires et 10 suppléants du collège employeurs (CPME, MEDEF, U2P).

LA COMMISSION PARITAIRE D'INSTRUCTION EST COMPOSÉE DE 20 ADMINISTRATEURS

- 5 titulaires et 5 suppléants du collège salariés (CFDT, CFE/CGC, CFTC, CGT, FO),
- 5 titulaires et 5 suppléants du collège employeurs (CPME, MEDEF, U2P).

[LES AXES STRATÉGIQUES DE LA GOUVERNANCE]

1 FAVORISER LA TRANSITION PROFESSIONNELLE DES SALARIÉS PAR LE DISPOSITIF PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

- Garantir l'accès aux droits et une équité de traitement sur l'ensemble du territoire,
- Favoriser les cofinancements par des partenariats,
- Gérer les parcours longs.

2 ACCOMPAGNER LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

- Promouvoir la transition et la mobilité professionnelle en région Occitanie,
- S'assurer de la qualité des formations financées.

3 FAVORISER LA TRANSITION PROFESSIONNELLE PAR LE DISPOSITIF DÉMISSIONNAIRE

- Articuler l'action CEP/Transitions Pro/Pôle Emploi,
- Évaluer la qualité du projet et sa cohérence avec le retour à l'emploi.

4 ÉTABLIR LES PRIORITÉS RÉGIONALES EN MATIÈRE D'EMPLOI, DE COMPÉTENCES ET DE QUALIFICATIONS DU TERRITOIRE

- Actualiser l'analyse et être réactif pour mieux caractériser les projets de transition professionnelle.

5 ASSURER LE SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DU CEP SUR L'OCCITANIE

- Impulser la dynamique partenariale en région Occitanie avec les opérateurs CEP (de droit et privé), l'état, la Région et France compétences pour définir le périmètre de chacun et répondre aux exigences de la mission confiée,
- Suivre la mise en oeuvre et le déploiement territorial du CEP en Occitanie (SPRO).

6 PROMOUVOIR LA CERTIFICATION CLÉA

- Promouvoir la certification interprofessionnelle sur les savoir-faire de base,
- Produire un avis paritaire sur la certification.

7 INSCRIRE TRANSITIONS PRO OCCITANIE DANS LE NOUVEAU PAYSAGE RÉGIONAL EFOP SUR LES VOLETS EMPLOI, FORMATION, COMPÉTENCES

- Élaborer l'analyse paritaire des éléments de contexte territoriaux afin d'être force de propositions sur le déploiement des politiques publiques en Occitanie,
- Promouvoir l'action paritaire et alimenter les réflexions des politiques publiques régionales.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A APPROUVÉ, EN AVRIL 2020, À L'UNANIMITÉ, SEPT AXES STRATÉGIQUES, CONSTITUANT LA FEUILLE DE ROUTE SEGMENTÉE PAR DES AXES DE TRAVAIL POLITIQUES.

Dès 2020, quatre groupes de travail paritaires ont été constitués avec pour objectifs de construire la dimension politique et travailler sur les thématiques suivantes :

- Règlement intérieur de Transitions Pro Occitanie,
- Règlement intérieur de la Commission paritaire d'Instruction,
- Recommandations de France compétences et mise en œuvre des priorités régionales,
- Suivi de la mise en œuvre du CEP.